

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Joséphine-Dandurand 2023-2024

## Comité :

Nom de l'école : Joséphine-Dandurand		Nombre d'élèves : 1130	École <input type="checkbox"/> Primaire <input checked="" type="checkbox"/> Secondaire
Date: 23 août 2023		Adopté par le CÉ le: 2 octobre 2023	
Porteur du dossier : Isabelle Aumont, psychoéducatrice			
Direction :	Mélanie Lorrain, Marie-Hélène Fournier		
Enseignants :			
Personnel de soutien :	Martine Landry		

*Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.*

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Violence

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »*

### Intimidation

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »*

### Exemples de formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);

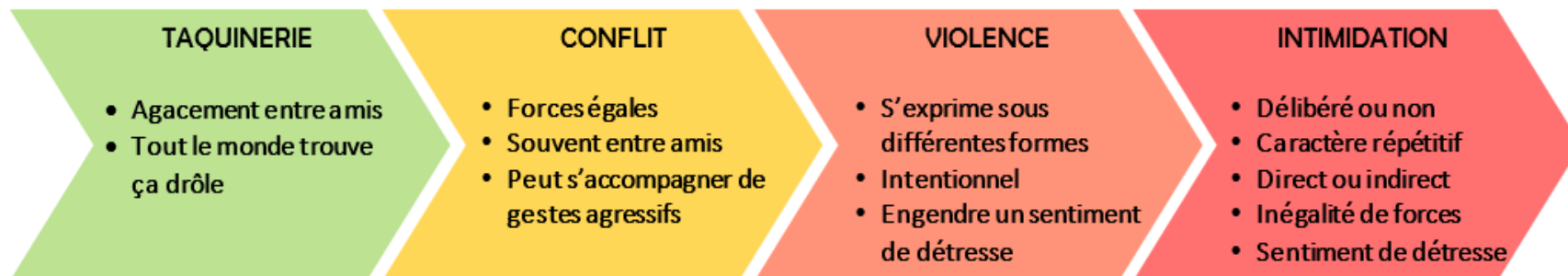
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui* »).

### Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
<b>Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.</b>	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
<b>Deux enfants cherchent à gagner.</b>	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
<b>Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.</b>	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
<b>Rapport égalitaire</b>	Rapport inégalitaire
<b>Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.</b>	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



**Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soient *Cohérence – Respect – Engagement* et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.**

Éléments du plan de luttes	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.	<p>Le bilan de l'année scolaire 2022-2023 nous a permis de constater que 25 situations de violence ou d'intimidation ont été rapportées et traitées par le personnel de l'école. Ces situations impliquent 26 victimes et 28 auteurs d'actes d'intimidation. Il est à noter qu'une des victimes a dénoncé à plus d'une reprise une situation avec des auteurs d'actes d'intimidation différents. Les victimes sont à part égale autant des garçons que des filles. Les auteurs d'actes d'intimidation sont majoritairement des garçons de 3<sup>e</sup> secondaire. Parmi eux, 5 garçons sont impliqués dans plus d'une situation d'intimidation. Notons aussi que ces derniers avaient également un historique d'intimidation dans leur école de provenance. Principalement, les situations de violence/intimidation provenaient du 3<sup>e</sup> secondaire (auteurs d'actes d'intimidation et victimes), soient 19 situations/25. Nous attribuons ces résultats au fait que les élèves se confient davantage et dénoncent plus grâce à la démarche facilitée par un code QR ainsi qu'aux mêmes difficultés rencontrées l'année dernière, soit à l'impulsivité, l'immaturation et les habiletés sociales inadéquates de la cohorte de G3.</p> <p>Basées sur les fiches de signalement remplies, les interventions réalisées par le personnel et le sondage sur le sentiment de sécurité des élèves réalisé en juin 2023, comparées à celles cueillies l'année précédente, les situations de violence/intimidation se produisaient principalement au coin fumeurs à l'extérieur, aux toilettes de Marchand et de Beaulieu ainsi que dans les vestiaires d'éducation physique des 3 bâtiments et en classe. Les gestes d'intimidation/violence sont surtout verbaux, sociaux/psychologiques et par voie électronique (insultes, dénigrement, propos désobligeants, moqueries) sur le physique ou chicanes sociales qui dégénèrent (20/25).</p>

Lorsqu'une situation a lieu à l'école, elle a d'abord commencé ou continue 1 fois sur 4 sur les réseaux sociaux. Ce sont majoritairement des conflits qui dégénèrent ou des situations uniques (14/25).

**Résultats au sondage sur le sentiment de sécurité :**

**Où se sentent-ils le moins en sécurité ?**

Toilettes Beaulieu 26% (augmentation 10%)

Vestiaires St-Edmond, Marchand et Beaulieu 33% / 26% / 26% (augmentation moyenne d'environ 10%)

Coin fumeurs 48% (augmentation de 8%)

Toilettes Marchand 34% (stable)

**Ce qui les rend insécures :**

Le vol (taxage) 27% (augmentation de 12%)

Les gangs 25% (augmentation de 6%)

Violence verbale 31% (augmentation de 6%)

Certains élèves de l'école 43% (augmentation de 5%)

Certains adultes de l'école (interventions) 24% (augmentation de 3%)

Vapotage/drogue 22% / 20% (augmentation de 4% / 2%)

**Les moments où ils se sentent le moins en sécurité?**

Les activités parascolaires 16% (augmentation de 10%)

Pour les élèves CSA, aux organismes 14% (augmentation de 9%)

Dîner 17% (augmentation de 8%)

Après l'école 17% (augmentation de 5%)

Matin 14% (augmentation de 4%)

Pauses 13% (augmentation de 4%)

**Causes principales :**

Orientation sexuelle 284/517 (55% - augmentation de 5%)

Apparence physique 400/517 (77% - stable)

Identité de genre: 256/517 (50%) (nouvelle donnée)

Donc après avoir analysé la situation d'intimidation/violence de notre école, voici les priorités qui s'en dégagent :

- Augmenter le sentiment de sécurité principalement dans les vestiaires et toilettes dans les 3 bâtiments.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la formation et l'accompagnement du personnel pour qu'il intervienne de façon adéquate.</li> <li>- Continuer de développer le vivre ensemble et le civisme chez nos élèves.</li> </ul>
--	--

### Sensibilisation et prévention

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
2.	Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

#### Priorité d'action 1 :

D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2024, augmenter la proportion de nos élèves qui se sentent en sécurité dans les 3 édifices de 10% à 20% selon l'édifice par rapport au sondage de juin 2023. (Cible de 85% des élèves ayant un sentiment de sécurité dans les 3 édifices)

<p><b>Pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation pour tous les surveillants en début d'année sur les interventions efficaces et attendues auprès des élèves.</li> <li>- Présentation du code de vie à tous les élèves le jour 1, période 1 de la rentrée et enseignement explicite des comportements attendus.</li> </ul>	<p><b>Physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de surveillants à Marchand-St-Edmond-Beaulieu.</li> <li>- Barrer les portes des toilettes à l'étage de la cafétéria de Marchand où il y a peu de surveillance durant les cours (les élèves iront aux toilettes individuelles sur les étages durant les cours).</li> <li>- Barrer les portes des vestiaires des gymnases durant les cours et le sport-midi.</li> <li>- Établir un horaire de ronde pour augmenter la surveillance à l'étage des toilettes et vestiaires (TES) à des moments opportuns de l'année (ex.: début d'année, novembre, retour du congé de Noël, retour de la semaine de relâche, mai).</li> <li>- Établir une ronde de surveillance durant les cours à St-Edmond.</li> <li>- Limiter les déplacements durant les heures de cours en faisant inscrire le motif et l'heure de toutes les sorties de classe dans l'agenda des élèves.</li> <li>- Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 202.</li> </ul>
<p><b>Social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'activités récompense, gala, etc.</li> </ul>	<p><b>Familial :</b></p> <p>-----</p>

**Priorité d'action 2 :**

D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2024, mobiliser l'ensemble du personnel pour qu'ils interviennent auprès des élèves de façon cohérente et efficace selon une démarche reconnue, structurée et concertée. (Cible : Augmenter la proportion des élèves qui se tournent vers les adultes de l'école pour venir chercher de l'aide plutôt que leurs amis (162/517) et diminuer le nombre d'interventions auprès des élèves de 276 à 176 (local de retrait inclus pour des conflits, violence/intimidation).

<p><b>Pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur la gestion de classe pour les enseignants volontaires lors d'une journée pédagogique.</li> <li>- Distribution d'un aide-mémoire sur les moyens efficaces de gestion de classe.</li> <li>- Formation pour tous les surveillants en début d'année sur les interventions efficaces et attendues auprès des élèves.</li> <li>- Présentation des services complémentaires à tous les enseignants (rôles, fonctions, cibler leurs besoins).</li> <li>- Présentation du plan de lutte à tous les membres du personnel lors d'une journée pédagogique/statutaire.</li> </ul>	<p><b>Physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du nombre de surveillants aux moments et aux heures critiques.</li> <li>- Augmentation de l'offre d'activités-midi pour augmenter les liens significatifs des élèves avec les adultes.</li> <li>- Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 2023.</li> </ul>
<p><b>Social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention de l'escouade antitabac à des moments opportuns durant l'année (septembre-janvier-mai).</li> </ul>	<p><b>Familial :</b></p> <p>-----</p>

**Priorité d'action 3 :**

D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2024, développer le vivre ensemble et le civisme chez nos élèves afin de diminuer le nombre de sorties et/ou d'interventions au local le Franc-Jeu de 20% (3818 sorties/interventions en 22-23). (Cible : Diminution de 20% des sorties et/ou interventions au local le Franc-Jeu).

<p><b>Pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître et démystifier les services complémentaires aux élèves par un tableau avec les photos, le rôle de chacun et la procédure pour aller chercher de l'aide.</li> <li>- Présentation des services complémentaires à tous les enseignants (rôles, fonctions, cibler leurs besoins).</li> <li>- Présentation aux membres du personnels (journée pédagogique août) et à tous les élèves lors de la 1<sup>re</sup> période la 1<sup>re</sup> journée des codes QR dans</li> </ul>	<p><b>Physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des zones à risque à l'aide du sondage de juin 2023.</li> <li>- Ajout de caméra pour mieux identifier les élèves inadéquats et mieux cibler les actions à poser auprès de ceux-ci.</li> <li>- Affiches dans l'école des codes QR (cartable Ressource JD et intimidation).</li> <li>- Limiter les déplacements durant les cours en utilisant l'agenda (motif et signature).</li> </ul>
---	--
















<p>l'agenda pour un signalement intimidation/violence, une référence au cartable ressources JD et du code de vie avec les comportements attendus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'une vidéo présentant les comportements attendus des élèves à leur arrivée en classe.</li> </ul>	
<p><b>Social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée rose pour contrer l'intimidation.</li> <li>- Augmenter et diversifier l'offre d'activités-midi en lien avec les intérêts des élèves, alternative aux comportements inadéquats.</li> <li>- Système de récompense valorisant les bons comportements en société.</li> <li>- Ateliers <i>Sextage</i> en G3 et FMS.</li> <li>- Ateliers <i>Cerveau et Drogues</i> d'Actions Dépendances en G3.</li> <li>- Ateliers <i>Drogues et Marché du travail</i> d'Actions Dépendances en FMS.</li> <li>- Ateliers <i>Sexo-conso</i> d'Actions Dépendances en G4.</li> <li>- Ateliers sur <i>L'ambivalence sexuelle</i> en G4 et G5.</li> <li>- Ateliers sur <i>La sextortion</i> en G4 et G5.</li> <li>- Ateliers sur la <i>Cyberdépendance</i> G4 et G5.</li> <li>- Ateliers <i>Sensibilisation sur le contrôle dans les relations amoureuses</i> de l'organisme Maison Hina en FMS, G3 et G4.</li> <li>-</li> </ul>	<p><b>Familial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence aux parents par courriel et Facebook au cartable ressource JD.</li> <li>- Information aux parents des ateliers suivis en classe par leur enfant et des activités de l'école par courriel et Facebook.</li> <li>- Référence des familles aux organismes externes selon les besoins identifiés.</li> <li>- Contacts réguliers et chaleureux avec les familles lorsqu'une situation se produit.</li> </ul>

### Collaboration

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>3. Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<p><b>Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Transmission de connaissances sur le sujet (ex : différence entre conflit et intimidation, flèche du continuum, quoi faire si mon enfant est victime/témoin/auteur, etc.) Signalement et suivi : (agenda p.36 à 38);</li> <li>➤ Diffuser le projet éducatif et le plan de lutte (sur le site internet de l'école Joséphine-Dandurand);</li> <li>➤ Une lettre peut être envoyée aux parents par courriel (Ex : pour les informer d'un atelier ou d'une activité de sensibilisation);</li> <li>➤ Modalité de transmission de l'information (ex : site internet, courriel, Facebook, agenda, etc.);</li> <li>➤ Références au Cartable de Ressources JD (voir agenda p.14);</li> </ul>

- Communiquer les informations pertinentes par courriel;
- Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant, référer au besoin aux organismes et services externes.

### Signalement :

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles								
<p>4. Les modalités de signalement ou de dépôt d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence à l'établissement ou avec celui-ci et, plus particulièrement, les modalités de signalement de l'utilisation des médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation;</p>	<p><b>Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence. La plainte devra être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"> <p><b>En personne</b></p>  </td> <td style="padding: 5px;"> <p>À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance : intervenant ou un membre de la direction.</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"> <p><b>Par courriel</b></p>  </td> <td style="padding: 5px;"> <p>En utilisant le code QR suivant :</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p><b>1. Scanner le code QR (appareil photo) disponible dans l'agenda à la p.37 et sur les affiches dans les corridors.</b></p> <p><b>2. Remplir le formulaire.</b></p> <p>Bien inscrire ton courriel d'école.</p> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"> <p><b>Au téléphone</b></p>  </td> <td style="padding: 5px;"> <p>En téléphonant à l'école : <b>450 346-3652 poste : 5718</b></p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"> <p><b>Par écrit</b></p>  </td> <td style="padding: 5px;"> <p>En complétant la fiche de signalement disponible dans les classes ainsi qu'aux secrétariats.</p> </td> </tr> </table>	<p><b>En personne</b></p> 	<p>À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance : intervenant ou un membre de la direction.</p>	<p><b>Par courriel</b></p> 	<p>En utilisant le code QR suivant :</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p><b>1. Scanner le code QR (appareil photo) disponible dans l'agenda à la p.37 et sur les affiches dans les corridors.</b></p> <p><b>2. Remplir le formulaire.</b></p> <p>Bien inscrire ton courriel d'école.</p> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div>	<p><b>Au téléphone</b></p> 	<p>En téléphonant à l'école : <b>450 346-3652 poste : 5718</b></p>	<p><b>Par écrit</b></p> 	<p>En complétant la fiche de signalement disponible dans les classes ainsi qu'aux secrétariats.</p>
<p><b>En personne</b></p> 	<p>À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance : intervenant ou un membre de la direction.</p>								
<p><b>Par courriel</b></p> 	<p>En utilisant le code QR suivant :</p> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p><b>1. Scanner le code QR (appareil photo) disponible dans l'agenda à la p.37 et sur les affiches dans les corridors.</b></p> <p><b>2. Remplir le formulaire.</b></p> <p>Bien inscrire ton courriel d'école.</p> </div> <div style="flex: 0.5; text-align: center;">  </div> </div>								
<p><b>Au téléphone</b></p> 	<p>En téléphonant à l'école : <b>450 346-3652 poste : 5718</b></p>								
<p><b>Par écrit</b></p> 	<p>En complétant la fiche de signalement disponible dans les classes ainsi qu'aux secrétariats.</p>								



<b>Porter plainte la suite</b> <b>Procédure en trois étapes</b>	
Une plainte pourra être formulée par un élève ou l'un de ses parents à l'égard des services qu'il a reçus, qu'il reçoit, aurait dû recevoir ou requiert, que l'élève fréquente un établissement d'enseignement d'un centre de services scolaires, d'une commission scolaire, un établissement d'enseignement privé, ou qu'il reçoive son enseignement à la maison.	
<b>Étape 1 : s'adresser à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat</b>	<p>L'élève ou le parent qui souhaite déposer une plainte s'adressera d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat. La plainte pourra être faite verbalement, même s'il est conseillé de garder des traces écrites dès cette première étape, afin, notamment, de calculer le délai de traitement.</p> <p>La plainte devra être traitée dans un délai de 10 jours ouvrables.</p>
<b>Étape 2 : s'adresser au responsable du traitement des plaintes</b>	<p>Si, au terme de l'étape 1, l'élève ou le parent est insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il pourra s'adresser au responsable du traitement des plaintes (RTP) désigné par le conseil d'administration du centre de services scolaire. (450. 359.6411 poste 8622 ou 7510). Par courriel : <a href="mailto:servicealaclientele@csdhr.qc.ca">servicealaclientele@csdhr.qc.ca</a>) Encore une fois, cette étape pourra se faire oralement. Il est néanmoins recommandé de conserver ici aussi des traces écrites des démarches effectuées.</p> <p>La plainte devra être traitée dans un délai de 15 jours ouvrables.</p>
<b>Étape 3 : s'adresser au protecteur régional de l'élève</b>	<p>Si, au terme de l'étape 2, l'élève ou le parent demeure insatisfait ou que le traitement de la plainte n'est pas complété dans le délai prévu à la loi, il pourra alors recourir au protecteur régional (présentement au protecteur national en attente de nomination de celui du régional) de l'élève affecté à sa région. L'élève ou le parent pourra être assisté par le protecteur régional de l'élève pour la formulation écrite de sa plainte.</p> <p>Le protecteur régional de l'élève aura 20 jours ouvrables pour terminer l'examen de la plainte et déterminer les conclusions. Le cas échéant, il formulera les recommandations pertinentes au centre de services scolaire, à la commission scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé.</p> <p>Le protecteur national de l'élève aura quant à lui 5 jours ouvrables pour informer le protecteur régional de l'élève de son intention d'examiner la plainte. S'il décidait d'examiner la plainte, il aura alors 10 jours ouvrables pour en terminer l'examen et substituer, s'il le juge opportun, ses conclusions ou ses recommandations à celles du protecteur régional de l'élève.</p>

Le protecteur régional de l'élève informera par la suite la personne plaignante et le centre de services scolaires, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé des conclusions ainsi que des motifs sur lesquels elles s'appuient, de même que ses recommandations s'il y a lieu.

Le centre de services scolaire, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé aura à ce moment 10 jours ouvrables pour informer la personne plaignante et le protecteur régional de l'élève des suites qu'il entend y donner et, le cas échéant, des motifs justifiant son refus d'y donner suite.

Référence : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-eleve/porter-plainte>

#### **PROCÉDURE POUR L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION**

- Bloque la personne qui t'envoie des messages blessants;
- Ignore ses messages et NE répond PAS aux insultes;
- Parles-en à un adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducateur, parent, etc);
- Enregistre les preuves de l'intimidation (capture d'écran);
- Signale, dénonce la situation à l'opérateur du site, à l'école, à tes parents, à la police, etc.

## Mesures de soutien ou d'encadrement

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>5- Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève .</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Arrêter</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre fin à l'incident</li> <li>• Intervenir verbalement</li> <li>• S'assurer que les témoins entendent l'interdiction formelle</li> </ul> </li> <li><b>Nommer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire le comportement observé</li> <li>• Indiquer qu'il est inacceptable</li> <li>• Informer des impacts possibles sur la victime</li> <li>• Rappeler le comportement attendu</li> </ul> </li> <li><b>Signaler à la direction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la procédure pour signaler</li> <li>• Indiquer l'endroit</li> <li>• Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois</li> </ul> </li> <li><b>Évaluer</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée</li> <li>• Les rapports entre les personnes</li> <li>• La gravité et l'impact</li> <li>• La fréquence</li> </ul> </li> <li><b>Régler</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir du soutien à la victime</li> <li>• Offrir du soutien aux témoins</li> <li>• Offrir du soutien à l'auteur, appliquer les sanctions nécessaires</li> </ul> </li> <li><b>Suivi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l'évènement</li> <li>• Suivi 2-1-1: 2 jours, une semaine et un mois après l'évènement</li> </ul> </li> </ul> </div> <div style="width: 50%;"> <p>Lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est constatée par un membre du personnel, voici ce qui sera fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p style="text-align: center;"><b>PROCESSUS DE DÉNONCIATION ET DE SUIVI DE NOTRE ÉCOLE</b></p> </div> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La personne fait une dénonciation par écrit (fiche de signalement), par le code QR, par téléphone ou en personne à un enseignant, à la direction et aux membres de l'équipe de professionnels et/ou de soutien (surveillants, TTS et TES) de l'école.             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) La personne dénonce par écrit doit remplir notre formulaire de signalement-Intimidation (Ex : feuille papier, qui se retrouve dans les classes, secrétariats et bureau des intervenants). Remettre à une secrétaire.</li> <li>b) La personne dénonce par téléphone ou en personne, la personne qui reçoit la dénonciation prend en note les informations en remplissant notre formulaire de signalement-Intimidation (Ex : feuille papier, qui se retrouve dans les classes, secrétariats et bureau des intervenants). Remettre à une secrétaire.</li> <li>c) La personne dénonce par le code QR doit remplir notre formulaire de signalement-Intimidation en ligne qui est automatiquement acheminé à la direction et à un intervenant désigné.</li> </ol> </li> <li>2. La secrétaire numérise le formulaire et l'envoi à toutes les directions. Le formulaire original doit être consigné dans le cartable noir. Cette tâche est réservée à la secrétaire de l'édifice Marchand.</li> <li>3. La direction de niveau des élèves concernés prend la responsabilité de mandater un intervenant pour effectuer une enquête.</li> <li>4. L'intervenant et/ou les intervenants qui sont mandatés à faire l'enquête doivent consigner les informations dans Mémo-SPI et dans l'onglet : violence-intimidation. De plus, les mesures de soutien,</li> </ol> </div> </div>

		<p>d'accompagnement et d'encadrement doivent aussi être inscrites dans le SPI.</p> <p>5. Une fois l'enquête complétée, les intervenants concernés rencontre la direction concernée par la situation, un bilan des renseignements recueillis est communiqué, une analyse de la situation est faite afin de déterminer si c'est un conflit, de l'intimidation ou de la violence. Par la suite, une concertation est nécessaire pour déterminer quelles sont les mesures de soutien et les sanctions exigées au besoin.</p> <p>6. La direction contacte les parents de l'auteur des actes d'intimidation ou de violence. Celle-ci les informe des sanctions s'il y a lieu.</p> <p>7. L'intervenant contacte les parents de la victime afin de les informer des mesures de soutien et d'accompagnement qui seront mises en place pour offrir à leur enfant un milieu scolaire sain et sécuritaire.</p> <p>Je transmets l'information à la direction générale via le SPI.</p> <p>Nom de la personne qui fait le suivi : L'intervenant (TES, TTS ou professionnel) impliqué dans le dossier et/ou la direction.</p> <p><b>La direction de l'école...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);</li> <li>• Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP);</li> <li>• Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).</li> </ul>
--	--	--

## Confidentialité

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves impliqués ne seront pas donnés. Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les victimes/témoins/auteurs seront rencontrées discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée.

## Mesure de soutien

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
7- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.	Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui <b>pourraient</b> être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.

## VICTIME :

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être discret</b> : éloigner l'élève et le rencontrer seul;</li> <li>• <b>Reconnaître l'incident</b> : « Je regrette ce qui t'est arrivé »;</li> <li>• <b>Identifier l'état de l'élève</b> : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse (l'inviter à parler de ses émotions);</li> <li>• <b>Recueillir de l'information</b> : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• <b>Évaluer le degré de victimisation</b> : la durée, les conséquences occasionnées, ses réactions, ses émotions et ses pensées;</li> <li>• <b>Établir un plan</b> pour assurer sa sécurité;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir un <b>lien avec l'élève</b>;</li> <li>• <b>Recadrer les perceptions biaisées</b> (se sent impuissant, s'attribue des torts, justifie la violence envers lui);</li> <li>• Développer des <b>solutions de rechange</b>;</li> <li>• <b>Favoriser l'inclusion sociale positive</b>, réduire l'isolement, l'amener à se rapprocher des amis positifs;</li> <li>• <b>Outiller l'élève</b> dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi;</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer</b> à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé;</li> <li>• <b>Rédiger un compte-rendu</b> sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi;</li> <li>• <b>Rencontre</b> avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence;</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communiquer par écrit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rencontre avec un professionnel</b> de l'école au besoin;</li> <li>• Participer à des activités de <b>développement d'habiletés sociales</b>;</li> </ul> <p><b>Recommander</b> l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe si nécessaire.</p>	<p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>
--	--	---

### TÉMOINS :

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir</b> les noms des témoins et les rencontrer;</li> <li>• <b>Évaluer</b> le rôle du témoin dans la situation (actif, passif ou complice).</li> </ul> <p><b>TÉMOIN ACTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• <b>Confirmer</b> que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et le <b>féliciter</b>.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN PASSIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• <b>Nommer</b> que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN COMPLICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir auprès de lui <b>comme un auteur</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir <b>un lien avec l'élève</b>;</li> <li>• Offrir à l'élève un <b>lieu de répit sécuritaire</b> au besoin;</li> <li>• Activités d'éducation sur <b>l'importance de dénoncer</b> (évaluer son pouvoir, montrer son désaccord);</li> <li>• Participer à des activités de développement de <b>l'affirmation de soi</b>;</li> <li>• Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école.</li> </ul>	<p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

<p><b>POUR TOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communication écrite;</li> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien;</li> <li>• Inviter l'élève à <b>parler de ses émotions</b>;</li> <li>• <b>Nommer</b> le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable;</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;</li> </ul> <p>Mise en place de <b>mesures de soutien</b> si nécessaire.</p>		
--	--	--

**AUTEUR :**

Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restreindre la liberté de mouvement</b> : pauses et/ou dîners assignés, se rapporter lors des transitions, exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir de la classe seule, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté d'association</b> : interdiction de fréquenter certains élèves de l'école, assigner un nouveau casier, une place pour le dîner, un pupitre dans la classe, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté participative</b> : retirer des privilèges de participation à des activités perçues comme positives ou une récompense jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre l'utilisation du temps</b>: reprise de temps qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant donné le comportement problématique;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir <b>un lien avec l'élève</b>;</li> <li>• <b>Soutenir l'élève</b> dans la recherche de solutions pour que la situation cesse;</li> <li>• <b>Sensibiliser l'élève</b> sur l'impact de ses gestes, prise de conscience;</li> <li>• Défaire les justifications en utilisant le questionnement et la réflexion;</li> <li>• Effectuer un <b>encadrement individualisé</b>;</li> <li>• <b>Augmenter la surveillance</b> autour de l'élève (rédiger un plan qui inclut toutes les zones à surveiller dans l'école ainsi que lors du transport en autobus ou à la marche);</li> <li>• <b>Trouver des alternatives au comportement</b> (en lien avec le but recherché par l'élève: recherche d'attention, de pouvoir, de se faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.);</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier s'il met en action les moyens de soutien qui lui sont offerts.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réparer son geste:</b> commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);</li> <li>• <b>Assumer ses gestes :</b> contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.</li> <li>• Suspension à l'interne ou à l'externe (voir protocole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Impliquer les parents</b> dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci;</li> <li>• Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins;</li> </ul> <p>Utiliser le renforcement positif, valorisation de ses bons comportements.</p>	
---	--	--

### Sanction disciplinaire

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p><b>Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conséquences logiques et éducatives;</li> <li>• Rappel/enseignement du comportement attendu;</li> <li>• Communication ou rencontre avec les parents, les intervenants et la direction;</li> <li>• Excuses envers la victime (si cela répond aux besoins de la victime);</li> <li>• Geste de réparation (si cela répond aux besoins de la victime);</li> <li>• Travail en lien avec le sujet;</li> <li>• Référence à des organismes externes selon les besoins;</li> <li>• Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales;</li> <li>• Pausés supervisées ou midis supervisés;</li> <li>• Restriction dans l'espace, de la liberté ou suspension à l'interne ou à l'externe;</li> <li>• Rencontre avec un policier école.</li> </ul>



## Suivi

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p>9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p><b>Consignation et transmission à la direction générale via le SPI</b></p> <p><b>Rappel des modalités du traitement du signalement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Envoi courriel de la fiche de signalement aux directions de l'établissement</li><li>○ Un intervenant est mandaté pour faire une démarche d'enquête</li><li>○ Consignation des informations dans le SPI (Ex : mémo : signalement-intimidation et onglet violence-intimidation).</li><li>○ Cartable noir au secrétariat de Marchand (répertorier les copies des fiches de signalement)</li><li>○ Rencontre multidisciplinaire (Ex : analyse de la situation, conflit ou de l'intimidation, décision des mesures de soutien et d'encadrement).</li><li>○ Contacter les parents (faire le suivi)</li></ul> <p>L'intervenant ou la direction verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève. S'il y a lieu, un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation, pour les impliquer ou pour vérifier comment ils vivent la situation.</p> <p>La personne responsable du suivi revoit l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p><u>Protocole de suspension :</u></p> <p>La suspension interne ou externe doit demeurer une mesure exceptionnelle et applicable dans des situations graves. Seule la direction peut appliquer cette mesure. Elle doit en faire part à la direction générale via le SPI.</p> <p>La loi, article 96.27</p> <p>Le directeur de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.</p> <p><b><i>Exemple de protocole</i></b></p> <p><u>Avant le départ de l'élève de l'école, la direction ou une personne mandatée par cette dernière doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Parler aux parents;</li><li>● Envoyer un courriel aux parents pour fixer le rendez-vous de réintégration à l'école de l'élève;</li><li>● Consigner la suspension dans le SPI.</li></ul>

Au retour de la suspension, l'élève doit :

- Se présenter directement au secrétariat (avec son parent);
- Avec le/la T.E.S. ou autre intervenant et la direction, l'élève fait un retour sur l'évènement et un plan de réintégration sera mis en place (excuses accompagnées, geste réparateur, pauses et/ou midis avec le/la T.E.S., retrait de certaines zones de la cour, etc.);
- Signer un contrat d'engagement en présence de ses parents.

#### LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (EN DÉVELOPPEMENT : NOUVELLE SECTION EN LIEN AVEC LA LOI SUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE)

##### **Mesures préventives et de sécurités liées aux violences à caractère sexuel**

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. »

Les détails concernant les activités de formation, les mesures de sécurité et la définition de "violences à caractères sexuel" sont à venir.

##### **Ressource disponible en ce moment pour prévenir les violences à caractère sexuel.**

- **Programme d'Éducation à la sexualité** : L'éducation à la sexualité tient compte de plusieurs dimensions et couvre des sujets variés : connaissance du corps, image corporelle, stéréotypes sexuels, sentiments amoureux. Elle permet notamment aux élèves : de mieux se comprendre; d'établir des relations affectives respectueuses pour eux-mêmes et les autres; de développer leur esprit critique, leur bon jugement et leur sens des responsabilités.

**Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.**

#### RESSOURCES

- Guide Hibou : [https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide\\_hibou\\_-\\_version\\_finale\\_janvier\\_2019.pdf](https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou_-_version_finale_janvier_2019.pdf)
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous)
- Tel-Jeunes: discussion en ligne : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute ([www.jeunessejecoute.ca/](http://www.jeunessejecoute.ca/))
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- <https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents>
- <https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/>
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre <https://santemonteregie.qc.ca/centre>
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)

